

24^e Assemblée des Délégués du 18 septembre 2008 à Bâle


Tel un 31 décembre, l'Assemblée des Délégués nous donne chaque année l'occasion de passer en revue l'année écoulée et de donner un aperçu du futur. Ce qui diffère d'un 31 décembre, c'est que l'exercice comptable 2007 n'est clôturé que maintenant, même si plus de la moitié de l'année s'est écoulée. En tant que fondation collective avec plus de 1000 employeurs affiliés il ne nous est pas possible de présenter les chiffres au cours du deuxième trimestre déjà, même si cela est souhaitable.

2007 était pour nous une année intensive mais bonne. Nous avons atteint les buts que nous nous étions fixés. Non seulement nous avons redéfini le Règlement des frais d'administration (il a fait l'objet d'un vote lors de l'Assemblée des Délégués l'année dernière à Berne) en vigueur depuis 20 ans, mais avons également soumis les primes de risque pour examen à notre expert. Bon nombre de plans d'assurance ont bénéficié d'une réduction substantielle des primes de risque en 2008, quelques autres ont subi de légères augmentations. Nous pensons qu'au moins pour les deux à trois années à venir aucun ajustement ne sera nécessaire, sauf si des cas de sinistres devaient sensiblement augmenter. Un nouveau contrôle se fera lors de la prochaine expertise actuarielle.

Suite à la confortable situation financière du moment, le Conseil de Fondation a décidé en novembre 2007 de payer à nouveau un taux d'intérêt plus élevé sur les avoirs de vieillesse – cela a été le cas la dernière fois en 2001 – que le taux d'intérêt prescrit par la LPP, à savoir avec 3,5% au lieu des 2,75%. Vu d'aujourd'hui, cette décision était sans doute un peu trop optimiste. Pour 2009 une correction vers le bas s'imposera et le taux d'intérêt pourrait atteindre le niveau selon LPP. Nous sommes curieux de connaître la décision que prendra Berne puisque le Conseil fédéral doit prochainement se prononcer sur le taux.

Le montant de la déduction de coordination, le seuil d'entrée et le montant-limite connaîtront également un changement en 2009, au même titre que l'augmentation de la rente AVS simple maximale. Mais ce montant n'est, à ce jour, pas encore connu.

Outre les questions quotidiennes concernant le certificat de prévoyance, le rachat d'années de cotisation manquantes, le versement anticipé pour la propriété du logement, le calcul en cas de divorce, le transfert des avoirs de libre passage, des cas de prestations et autres, il se pose à nous à plusieurs reprises la question si nous devons ou non participer aux comparaisons de caisses de pension lancées par la presse quotidienne. La transparence nous importe beaucoup et nous ne la craignons pas. Mais il s'avère que ces comparaisons ne sont pas



forcément comparables. Elles suggèrent aux lectrices et lecteurs une scientificité et une objectivité qui ne sont pas données. Une évaluation complète n'est pas possible, même si les informations recueillies sont plus importantes aujourd'hui qu'il y a deux ou trois ans encore. Le doute est permis que les offres évaluées pour des entreprises types présentent des primes «effectives» ou s'il s'agit plutôt de données du journal du dimanche.

Un autre thème difficile est le contact avec les courtiers en assurances. Ils vivent des provisions qu'ils reçoivent des assureurs, ce qui devient intéressant dans le cas de transferts de contrats d'assurance. Il est de plus en plus fréquent que nous devons fournir des données des assurés ou calculer une nouvelle offre pour des contrats existants. Et ce en général non pas à la demande du client mais à celle du courtier qui estime que c'est son devoir. Pas facile pour nous de savoir comment ces évaluations sont par la suite transmises et jugées puisque nous ne les connaissons pas. Nous réfléchissons actuellement au comportement futur à adopter, car cela représente pour nous du travail supplémentaire qui ne peut être chiffré.

Ce n'est pas que nous ne connaissons pas les structures des primes des différents assureurs. Il y a quelques caisses que nous connaissons fort bien. D'autres, comme par exemple les fondations collectives des assureurs Axa/Winterthur et SwissLife, nous savons qu'ils cherchent à reconquérir le marché par tous les moyens. Cela peut se faire au moyen de primes d'entrée réduites ou de cadeaux de bienvenue. Même la Fondation Abendrot n'a pas été épargnée de la promotion: Une de ces sociétés l'a invitée à s'affilier pour la prévoyance professionnelle! Lors de sa dernière réunion, le Conseil de Fondation a adopté les principes suivants:


„La Fondation Abendrot, se situant parmi les institutions de prévoyance plus grandes en Suisse, est en concurrence avec d'autres fournisseurs et veut être attractive et compétitive.

Ne considérant pas la prévoyance professionnelle comme une affaire de grandes quantités, notre but primordial n'est pas de compter parmi les fournisseurs les moins chers.

Nous voulons garantir de bons services aux entreprises affiliées et aux personnes assurées et répondre rapidement et de manière compétente aux demandes.

Nous voulons une bonne protection des risques et la mettons en pratique dans nos plans d'assurance. Nous prenons en compte les besoins des clients et développons de nouveaux plans d'assurance. Pour la fixation des primes nous partons de données réalistes qui répondent aux principes d'un calcul actuariel.

Pour la fixation des frais d'administration nous tenons compte du temps investi et prenons en considération la taille de l'entreprise. Une certaine solidarité quant aux coûts à supporter subsiste dans tous les cas.



Avec une augmentation de l'efficacité dans l'administration nous visons à réduire les frais par personne, mais cela ne doit pas se faire au détriment du service à la clientèle.

Notre but est de trouver une convention financière transparente avec les intermédiaires (courtiers), sans que ces coûts sont à charge des assurés qui ne sollicitent pas les services de ces intermédiaires.“

Même si personne n'est parfait, je suis persuadée que nous faisons un bon travail. Car nombreux sont les assurés qui l'apprécient et nous le font savoir. En règle générale, les diverses mutations sont faites en un ou deux jours et le service des prestations s'efforce de se procurer les informations nécessaires dans les meilleurs délais. Et la présence de Maître Hans-Ulrich Stauffer, un des grands spécialistes de la prévoyance professionnelle, permet de répondre de façon rapide et compétente à toutes les questions touchant au droit.

Le sondage lancé l'année dernière au sujet de notre bulletin bisannuel Abendrot Info a révélé que la publication est fort appréciée et lue. Des échos très positifs nous parviennent aussi régulièrement quant à notre site internet. Si vous estimez que certaines informations y font défaut, veuillez nous le communiquer.

Côté personnel il y a eu quelques changements. Fin 2007, Karin Trächslin est venue renforcer le service comptabilité de Beat Michel. Après huit ans Anne Hody nous a quitté pour se consacrer à sa famille et ses activités artistiques. Début 2008, Jeannine Brunner a pris son travail en tant qu'assistante de la direction. Fin juillet Jeannette Pfeifer est partie à la retraite et a été remplacée par Rolf Gabathuler.

Au printemps, Caroline Wienke est venue renforcer le service immobilier. Outre l'examen de nouveaux projets, il s'agit de maintenir le contact avec les gérances d'immeubles et de surveiller le parc immobilier qui a connu une forte croissance.

Un grand projet depuis un an est l'acquisition prévue du «Sulzer Areal» à Winterthur. Les négociations sont bien avancées et nous espérons que l'affaire pourra être signée bientôt.

Un autre grand projet concerne la rénovation d'un immeuble à la Güterstrasse 133 à Bâle, juste à côté de l'entrée arrière de la gare, immeuble que nous avons pu acheter en été 2007 et qui deviendra à l'automne 2009 le siège de la Fondation. Nous nous réjouissons de nous y installer.

Eva Zumbrunn

Membre de la direction